

Avenant n°1 à la convention n°2019-003-TUS
d'occupation du domaine public de l'UT3
appartenant à l'Etat par les ouvrages Téléo.

Conseil d'administration du 31 mai 2021

Délibération 2021/05/CA-044

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L. 712-1 et L. 712-3 ;

Vu les statuts de l'Université Toulouse III – Paul Sabatier et notamment son article 30 ;

Vu la convention n°2019-003-TUS d'occupation du domaine public de l'UT3 appartenant à l'Etat par les ouvrages Téléo ;

Après en avoir délibéré, les conseillers approuvent la signature de l'avenant n°1 à la convention n°2019-003-TUS d'occupation du domaine public de l'UT3 appartenant à l'Etat par les ouvrages Téléo (document joint).

Toulouse, le 31 mai 2021

Le Président,

Jean-Marc BROTO

Nombre de membres : 36
Nombre de membres présents ou représentés : 34

Nombre de voix favorables : 34
Nombre de voix défavorables : 0
Nombre d'abstentions : 0
Ne prennent pas part au vote : 0

**Avenant n°1
A la convention n°2019-003-TUS
d'occupation du domaine public de l'Université PAUL SABATIER
appartenant à l'ETAT par les ouvrages du Téléo**

ENTRE LES SOUSSIGNES :

L'UNIVERSITE TOULOUSE III - PAUL SABATIER, représentée par Monsieur Jean-Marc BROTO, son président, dont le siège social est situé 118, route de Narbonne, 31 062 Toulouse cedex 9

Ci-après dénommé « UPS » ;

Et

**Le Syndicat Mixte des Transports en Commun de l'agglomération Toulousaine
TISSEO COLLECTIVITES**

Dont le siège social est situé 7 Esplanade Compans Caffarelli – BP 11120 – 31011 TOULOUSE CEDEX 6,
Représenté par son mandataire, **TISSEO INGENIERIE**

Dont le siège social est situé 21 boulevard de la Marquette – BP 10416 – 31004 TOULOUSE CEDEX 6
Représentée par son Président Jean Michel LATTES ;

Désigné ci-après par les termes " TISSEO INGENIERIE ".

Il est préalablement exposé :

La convention n°2019-003-TUS du 3 juillet 2019 avait pour objet de donner à TISSEO INGENIERIE une autorisation d'occupation temporaire du domaine public de l'Etat mis à la disposition de l'Université Paul Sabatier au terme de la CU 031-2016-0260 en date du 22 décembre 2016 pour la réalisation des travaux d'infrastructure du téléphérique et d'en définir les conditions techniques.

D'une part, des travaux de déviations de réseaux dans le cadre de la réalisation de la station Université Paul Sabatier nécessitent une extension de l'emprise de travaux et donc l'autorisation d'occuper temporairement cette emprise complémentaire.

D'autre part, la durée de la convention concernant l'emprise d'occupation définitive des ouvrages courait à compter du 15 juillet 2019 jusqu'au 31 décembre 2019, date avant laquelle une convention devait régler les conditions de mise à disposition jusqu'au transfert de propriété.

Compte tenu de la crise sanitaire, la mise en service publique et commerciale du téléphérique a été reportée à la fin 2021. La convention devant régler les conditions de mise à disposition des emprises définitives n'a pas pu être mise au point.

Enfin, compte tenu des impacts importants du projet sur les parcelles de l'Université, il a été convenu dans le cadre du projet du téléphérique d'aménager un cheminement piéton dans la continuité de celui déjà existant. Il a également été convenu de procéder à la plantation de 104 arbres venant en compensation des impacts du projet.

L'avenant a donc pour objet d'autoriser Tisséo Ingénierie à occuper provisoirement une emprise complémentaire à celle initialement sollicité dans la convention initiale, de régulariser la durée de la convention et de préciser les conditions d'aménagement du cheminement piéton et de plantation d'arbres sur le site de l'Université.

Les parties se sont donc rapprochées et ont convenu ce qui suit :

L'article 2-1 de la convention initiale est modifié comme suit :

TISSEO INGENIERIE est autorisé à occuper la partie du domaine public appartenant à l'ETAT et mise à la disposition de l'Université Paul Sabatier pour y réaliser les ouvrages nécessaires au projet d'infrastructure du Téléphérique Urbain Sud y compris l'emprise complémentaire située sur la parcelle BD n°11 nécessaire pour les travaux de déviation des réseaux d'eaux usées et d'eau potable dans le cadre de la réalisation de la station du téléphérique.

Cette emprise complémentaire d'une surface de 600 m² est consentie à titre provisoire à compter de la signature du présent avenant et ce jusqu'à la mise en service du téléphérique.

L'article 2-2 de la convention initiale est modifié comme suit :

- Emprise d'occupation définitive des ouvrages : l'autorisation court à compter du 15 juillet 2019 jusqu'au transfert de propriété (par cession ou superposition d'affectation).

L'article 3-2 de la convention initiale est complétée comme suit :

- f) Minéralisation du cheminement piétons orienté nord/ouest – sud/est à l'entrée du campus

Les restitutions de fonctionnalités prévues dans le cadre de la convention initiale en matière de cheminements piétonniers sont complétées par la minéralisation d'un cheminement piétons pratiqué au travers de la prairie jouxtant l'emprise de la station Téléo ; cet aménagement vient compenser l'allongement des distances à parcourir imposées par le contournement de l'emprise de la station et par ailleurs améliorer l'accessibilité au pôle multimodal « Université Paul Sabatier ».

- g) Plantation d'arbres

Les plantations à réaliser dans le cadre du projet TELEO respectent un ratio de compensation fixé à 2 arbres plantés pour un arbre abattu. Ainsi les 52 arbres abattus sur l'université seront compensés à hauteur de 104 arbres d'essences diverses (Pin parasol, micocoulier, cyprès, frêne, chêne, tilleuls, érable) implantés sur la prairie universitaire et à proximité directe de la station TELEO.

Il est rappelé que ces travaux dits de restitution des fonctionnalités du site de l'Université génèrent l'occupation des zones concernées par ces interventions.

Les plans joints en annexe 1 à 4 de cet avenant font donc figurer ces zones d'aménagements.

Les autres articles et stipulations de la convention initiale restent inchangés.

Fait en deux exemplaires,

Pour TISSEO INGENIERIE

Monsieur Jean Michel LATTES
Président

Pour l'Université Paul Sabatier

Monsieur Jean-Marc BROTO
Président

Extension Emprise EST - UPS







